



**Une permanence du service des Impôts (DGFIP) sera assurée du 3  
Septembre au 19 Novembre 2021 à raison d'un vendredi sur 2.**

**Uniquement sur RDV.**

**(Taxe Foncière, Taxe d'habitation, Impôts sur le Revenu, changement de  
situation, ...)**

---

**Une permanence du Conciliateur de justice sera assurée à partir du Jeudi  
9 Septembre 2021 à raison d'un jeudi après-midi sur 2.**

**Uniquement sur RDV.**

#### Compétences du conciliateur de justice

##### Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

##### Situations pour lesquelles il n'est pas compétent

- Litiges en matière d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire)
- Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales
- Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

**Lieu du RDV : à l'intérieur du Bureau de Poste – Bd Bouteiller – 24340  
Mareuil en Périgord / Tel : 05-53-56-89-26**